



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE
LICENCE ACCÈS SANTÉ (LAS)

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Sciences du Langage

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;
Vu les propositions de Mme Hélène Yèche, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de l'année la première année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2021/2022 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme Jeanne VIGNERON-BOSBACH Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. Freiderikos VALETOPOULOS Professeur d'Université

Titulaires :

Mme Effrosyni LAMPROU Maître de Conférences
Mme Stéphanie GOBET Maître de Conférences
M. Jérémy PASQUEREAU Maître de Conférences
M. Nicolas BOURMEYSTER Professeur d'Université

Suppléants(es) :

Mme Marie Hélène LAY Professeur d'Université
Mme Marianne COURET VERGEZ Maître de Conférences
M. Christophe TOUCHAIS GENDREAU Professeur Certifié
Mme Didja HUSSAIN Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yèche, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL